

RÈGLEMENT DES CONCOURS RÉGIONAUX PAPIER Noir et Blanc et PAPIER Couleur de l'UR 01 2017-2018

Conditions de participation

- Peuvent participer à ces concours :
- Les auteurs membres des clubs affiliés à la FPF (Fédération Photographique de France) ou individuels, qu'ils soient adhérents à la FPF ou non
- Les auteurs extérieurs non affiliés à la FPF puisque ces concours sont « open ».
- Mais seuls les auteurs à jour de leur cotisation fédérale 7 (sept) jours avant la date du jugement régional pourront, en cas de sélection, participer au concours national 2 correspondant.
- Le thème est libre quant au sujet et aux procédés utilisés. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés et il doit respecter le droit d'auteur et le droit à l'image.
- Il est interdit de présenter la même année le même sujet sous des formes différentes aux différents concours.
- Les **inscriptions se font** en ligne sur le site Web de l'UR01 **avant la date de clôture fixée** pour le concours, ceci pour permettre la préparation à la gestion informatisée des résultats.
- Il est demandé lors de l'inscription sur le site des concours de télécharger les fichiers numériques des images qui participent au concours : toutes les indications concernant leurs dimensions et leurs poids sont données sur le site.
- Il est recommandé d'envoyer par la Poste ou de déposer les colis photos avant la date du concours. Toutefois les auteurs pourront à *titre exceptionnel* apporter eux-mêmes leurs oeuvres au plus tard le jour du concours et une heure avant le début de la compétition.
- **Le nombre de photos présenté par club est illimité.**
- **Le nombre de photos par auteur est limité à 5.**
- L'inscription au concours vaut adhésion aux différents points inscrits dans le règlement. Ces concours qui constituent l'épreuve de sélection pour les Concours Nationaux 2 de la Fédération Photographique de France sont placés sous l'autorité de leur Commissaire régional respectif ou de son remplaçant désigné par le Bureau de l'UR.

Nouvelles dispositions proposées et adoptées par le CA de la FPF en juin 2017 :

Les membres fédérés des clubs qualifiés en National 1 ou en Coupe de France 2018 peuvent participer au concours régional - sous réserve qu'ils ne fassent pas partie de la sélection de leur club pour les compétitions nationales dans la discipline concernée - et leurs photos seront admises – en surnombre – au National 2, pour peu qu'elles aient obtenu une note supérieure ou égale à la dernière photo sélectionnée dans le cadre du quota régional attribué à la compétition.

Dans chaque discipline, un Auteur ne peut participer qu'à un seul niveau de compétition, dans le cadre des compétitions à plusieurs niveaux (sauf Régional et National 2 qui ne font qu'une participation) et qu'une seule fois en cas d'appartenance à plusieurs clubs.

(Voir p. 22, art. 2 – 2 du Livret des compétitions).

Présentation des œuvres :

- Elles doivent être présentées sur des **supports semi-rigides** 30 x 40 cm d'une **épaisseur totale ne dépassant pas 2 mm**, une totale liberté était laissée à l'intérieur de ce format.
 - Elles ne doivent comporter **aucune indication au recto**.
 - Le support doit être vierge de toute indication **au verso** autre que celles portées sur l'**étiquette afférente à la compétition**.
 - Cette **étiquette** normalisée doit être **collée en haut et à gauche**, elle détermine le sens de présentation de l'oeuvre pour le jugement. Elle est obtenue lors de l'inscription sur le site en téléchargeant le fichier correspondant.
- Elle comprend obligatoirement : le nom et le prénom de l'auteur, le nom du club, le titre de l'oeuvre, le numéro de la carte fédérale, le numéro de colis, le code barre de la compétition, le numéro de la photo dans la compétition.

Union Régionale d'Art Photographique du Nord-Pas-de-Calais

41 Rue Albert Camus 62000 ARRAS Tél : 03 21 71 15 36 courriel : daniele.pruvot@wanadoo.fr

Jugement du concours

• **Composition du jury** : trois personnes au minimum dont au moins deux seront photographes, extérieurs ou non à l'Union Régionale mais n'ayant pas de lien direct avec les clubs concourant dans la compétition qu'ils jugent.

• Le jugement s'effectue sur table. Trois ensembles de tables de six mètres sont nécessaires. Les photos, réparties en tas et présentées en préservant l'anonymat, sont examinées successivement par les trois juges et rassemblées en face des notes de six à vingt (portées sur des étiquettes collées sur les tables de jugement). Après chaque passage de juge, les assesseurs reportent les notes attribuées à l'image sur l'étiquette apposée au dos de l'oeuvre. À la fin du jugement les notes sont entrées dans l'ordinateur et traitées par le logiciel de gestion des compétitions de la FPF dans la version en vigueur pour la saison concernée.

• Les juges attribueront une note de 6 à 20.

• Les **auteurs** seront classés sur les **trois meilleures notes** qu'ils ont obtenues.

• Les **clubs** sont classés sur les **quinze meilleures notes**.

Recommandations données aux juges : Il est impératif d'effectuer un étalement des notes de 6 à 20 car il s'agit d'un *jugement comparatif* des photos en présence.

Dans le cas où plusieurs images seraient ex aequo, les places au « National 2 » seront attribuées en priorité aux clubs auxquels il manquerait 1 (une) ou 2 (deux) photos pour atteindre les 6 (six) permettant le classement du club au « National 2 » (qui se fait sur 6 photos), puis par une sélection entre ces ex æquo : le cas échéant, les trois Juges pourraient être amenés à choisir parmi ces dernières celles qui concourront au National 2.

Des prix et récompenses peuvent être attribués.

Les photos retenues pour le Concours National 2 correspondant seront gardées par le Commissaire, les autres étant restituées aux auteurs sur place. À défaut elles peuvent être retournées, dans la quinzaine qui suit la compétition, à condition que l'auteur ait fourni l'emballage réutilisable et qu'il ait joint à son colis le montant des frais d'expédition.

Le quota attribué à l'UR pour la participation à la compétition nationale sera annoncé lors de la compétition.

RAPPEL DE QUELQUES ASPECTS DES PRESCRIPTIONS NATIONALES VALABLES POUR TOUS LES CONCOURS RÉGIONAUX

• Les concurrents extérieurs au mouvement fédéral ne peuvent pas être sélectionnés pour les concours nationaux.

• Les meilleures images sont présentées au « Concours National 2 », suivant les quotas définis par les Commissaires Nationaux pour chaque discipline.

• La participation au « Concours Régional » implique l'acceptation par les participants de laisser monter leurs images en cas de sélection pour le « National 2 ».

• L'ensemble des Clubs ayant des photos sélectionnées doit monter en « National 2 » ; il est interdit d'échanger des images ou de modifier le nombre des images attribuées, *a posteriori* du jugement.

Pour garantir la qualité des photos reproduites dans les différents médias fédéraux (après le classement des Nationaux 2), il pourra être demandé aux concurrents de fournir au commissaire régional - pour envoi au commissaire national - le fichier haute définition (format A4 en 300 dpi JPEG qualité maximale, par exemple : 12 pour Photoshop, exempt de tout profil colorimétrique d'impression) selon les besoins de la FPF.